## LES LEÇONS DE L'AMIANTE ?

## **Xavier Michel avril 2007**

dans le magazine "têtes chercheuses » n°2 (http://www.tetes-chercheuses.fr/?idRub=205)

Les caractéristiques de l'amiante issue de roches métamorphiques (caractère fibreux et résistance au feu) et son faible coût de production, ont favorisé son utilisation dans l'industrie (embrayage, plaquettes de freins, joints pour des process industriels à haute température) et dans le bâtiment (isolation, plaques en fibrociment).

Dès les années 1900, des inspecteurs du travail et médecins anglais et français établissent une relation entre exposition à l'amiante et taux de mortalité sur des groupes de travailleurs particulièrement exposés. On estime qu'en 1965 on possédait toutes les connaissances toxicologiques et épidémiologiques nécessaires à la gestion du risque amiante avec la démonstration qu'une exposition au produit favorisait le développement de cancer de la plèvre (une forme de cancer du poumon). Or, les déficits de notre système politico juridique, de l'organisation de l'expertise et de l'accès à la connaissance, le jeu du lobby ayant des intérêts dans l'amiante, ont freiné la prise en compte de ce risque. C'est seulement à partir du 1er janvier 1997 et après quelques péripéties, que l'usage de l'amiante est interdit en France premier importateur européen. Les arguments pro amiante avancés faisaient état de l'absence de produits de substitution et des emplois en jeu dans la filière. Le niveau actuel de risque est estimé à 3.000 morts attribués à l'amiante chaque année en France selon certaines estimations...Cette état de chose n'a pas facilité l'anticipation pour la recherche de solutions innovantes alternatives à ce matériau, qu'il a fallut quasiment trouver du jour au lendemain. Il a fallu suite à cette interdiction traiter les édifices contaminés et réparer les dommages. Rien que le coût de prise en charge des victimes est estimé à 30 milliards d'euros cumulé sur 20 ans. Ce cas est assez exemplaire de la complexité des enjeux à traiter qui sont de nature technologique, juridique, économique, sociale (santé et emploi), médicale et sanitaire. On pourra ajouter que au-delà du cas de l'amiante, on estime que 4 à 8 % des cas de cancers seraient développés suite à une exposition à des produits chimiques d'origine professionnelle.

Cette catastrophe sanitaire ajoutée à d'autres (sang contaminé, vache folle...), a conduit à la création d'institut (ex INVS) ou d'agences (ex AFSSET) chargées par le gouvernement d'animer une expertise et une veille permanente au service d'une meilleure prise en compte des risques dans les décisions politiques ainsi qu'une meilleure information vis-à-vis du publique. De plus, on va exiger au travers de différentes dispositions réglementaires comme la directive REACH, la mise en œuvre d'une gestion du risque intégrée tout au long du cycle de vie des produits de leur conception à leur fin de vie. Cette directive vise à mieux maîtriser les dommages (cancer, la stérilité, des mutations génétiques ou des malformations congénitales, persistance/accumulation dans les écosystèmes) que les produits manufacturés (et leurs composants initiaux) pourraient causer sur les travailleurs (impliqués dans leur fabrication/manipulation), les utilisateurs/consommateurs ou sur l'environnement. Il revient à l'industrie la responsabilité d'apporter la preuve de l'innocuité de ses produits.

Les dispositions de cette nature ajoutées à d'autres (ex document unique pour l'évaluation des risques de santé et de sécurité au travail, obligations de recyclage des produits manufacturés en fin de vie comme les matériaux composites ou les produits de l'électronique par exemple, l'obligation de valorisation matière ou énergétique des déchets...) impliquent de fait une gestion des risques intégrées au niveau des entreprises petites ou grandes. Cela contribue au développement de la notion de responsabilité globale de l'entreprise dans une perspective de développement durable. Celle-ci pourra s'appuyer sur des démarches de management par la qualité, de la santé/sécurité ou de l'environnement afin de gérer ces risques complexes en relation avec l'ensemble des acteurs (citoyens, collectivités, institutions, fournisseurs...). Ces dispositions posent de véritables enjeux en terme de moyens (financiers, techniques, organisationnels) et de compétences auxquels l'ensemble des acteurs doit faire face.

- Rapport du Sénat 2005 « Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir (auditions) <a href="http://www.senat.fr/rap/r05-037-2/r05-037-2.html">http://www.senat.fr/rap/r05-037-2/r05-037-2.html</a>
- ANSES: Agence Nationale SEcurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail http://www.anses.fr
- REACH: Information sur la nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques <a href="http://ec.europa.eu/enterprise/reach">http://ec.europa.eu/enterprise/reach</a> & <a href="http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach">http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach</a>
- INVS Institut National de Veille Sanitaire http://www.invs.sante.fr